



**République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles**

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **13 MARS 2026**  
Publié le : **13 MARS 2026**  
La Maire, Jacqueline HAESINGER

**DELIBERATION N°.2026.009**

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 25 février, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, GILDAS QUIQUEMPOIS, FLORENCE LEBER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, PIERRE BARROS, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONRAD-REMI BOULON, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

DOMINIQUE DUFUMIER A JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG A FELIX MIRAM, JEAN MARIE MAILLE A BLAISE ETHODET-NKAKE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, TANIA KITIC A SONIA LAJIMI, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, VICTOR SOLSONA A GABRIEL NGOMA

**ABSENTS :**

CINDY BOURGUIGNON, GILDO VIERA, DAVID FELICIE

**Sonia LAJIMI est élue secrétaire à l'unanimité.**

**QUESTION N° 1 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles et L. 2311-5 et R2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu la fiche de calcul prévisionnel de l'exercice 2025 établie par l'Ordonnateur et attestée par le Comptable public accompagnée de la balance 2025 et du tableau des résultats d'exécution du budget ainsi que de l'état des restes à réaliser 2025 annexés ;

Vu le projet de budget primitif pour 2026 ;

Considérant que les résultats comptables provisoires s'établissent comme suit :

a/ Excédent de fonctionnement 2025 + excédent reporté 2024 :	4 744 391.46 €
b/ Déficit d'investissement cumulé 2025 :	- 1 636 131.48 €
c/ Solde des restes à réaliser 2025 (recettes – dépenses) :	1 080 843.80 €
d/ Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de l'investissement (b + c) :	555 287.68 €
Solde disponible pour le report en section de fonctionnement (a – d) :	4 189 103.78 €

**Après en avoir délibéré,**

- **CONSTATE ET APPROUVE** les résultats de l'exercice 2025 ;
- **ADOpte** pour le budget primitif 2026 la reprise anticipée des résultats comme suit :
  - excédent de la section de fonctionnement 2025 au compte 002 intitulé « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement) pour un montant de 4 189 103.78 €,
  - excédent de fonctionnement capitalisé 2025 (recettes d'investissement) au compte 1068 intitulé « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 555 287.68 €,
  - le solde du résultat d'investissement 2025 est inscrit au compte 001 intitulé « Résultat d'investissement reporté » (dépenses d'investissement) pour un montant de 1 636 131.48 €.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

La Maire,  
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,  
Sonia LAJIMI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Sonia LAJIMI", written over a horizontal line.